

Le 21 novembre 2012

Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Première Ministre,

Si je vous écris aujourd'hui, c'est parce que demain débute la réunion du Conseil de la fédération portant sur l'économie et le commerce mondiaux.

Cette rencontre arrive à point nommé pour l'économie canadienne. C'est l'occasion pour vous de travailler de concert avec les autres provinces au renforcement de notre économie et de débattre des solutions possibles à certains des problèmes les plus graves auxquels nous faisons face en ce moment.

Le Canada est sur le point de signer une série d'accords commerciaux qui limiteront gravement la capacité des provinces à fixer leurs propres priorités économiques. Avec les accords de protection des échanges et des investisseurs comme l'Accord économique et commercial global (AÉCG) avec l'Union européenne (UE) et l'Accord sino-canadien sur la protection des investissements, nous renonçons clairement à notre souveraineté, tout en permettant à des sociétés d'État étrangères de gérer le développement et l'extraction de nos ressources. La Chine pourra poursuivre le Canada pour perte de bénéfices chaque fois qu'un gouvernement provincial voudra modifier ses lois dans l'intérêt public. L'Ontario et le Québec sont déjà aux prises avec de telles contestations judiciaires en vertu des règles commerciales actuelles.

Le 19 novembre, un reportage de la CBC nous informait que l'Organisation mondiale du commerce a accueilli une plainte du Japon et de l'UE contre la Loi ontarienne sur l'énergie verte. Après audience, elle a conclu que cette loi, en exigeant qu'un pourcentage minimum des biens et services relatifs aux énergies renouvelables soient fournis par des entreprises ontariennes, est discriminatoire envers les fabricants étrangers de composantes.

Il est préoccupant de constater, alors que les intenses négociations de l'AÉCG devraient aboutir d'ici quelques mois, que l'Union européenne s'est jointe au Japon pour contester le droit des provinces à adopter des politiques d'achat local. Au nom de leurs sociétés manufacturières, l'UE et le Japon utilisent l'OMC, une assemblée non élue, pour saper le développement du secteur manufacturier des énergies renouvelables au Canada.

.../2



C'est la capacité de nos gouvernements démocratiquement élus de favoriser l'achat local qui est en jeu. Dans le cas présent, on conteste le droit de services publics locaux et provinciaux d'inclure des conditions d'achat local dans leurs contrats de construction d'infrastructures pour énergies renouvelables. De nombreux gouvernements dans le monde utilisent ce type de conditions, dont les États-Unis, la Chine, la Corée et l'Union européenne. L'Ontario utilise des politiques d'achat local depuis longtemps dans le domaine des infrastructures de transport, dans le but de soutenir les bases économiques de la création d'emplois.

Ces politiques sont importantes pour l'Ontario et pour le reste du pays. La Loi sur l'énergie verte a créé 20 000 emplois et près d'une trentaine de nouvelles entreprises solaires. Au moment où le Canada doit se doter d'un secteur de l'énergie verte, les lois comme celle-ci encouragent fortement l'investissement technologique et la création d'emplois manufacturiers dont le pays a grandement besoin.

Les gouvernements provinciaux et locaux doivent disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour créer des emplois dans de nouveaux secteurs manufacturiers comme les énergies renouvelables et les technologies émergentes. Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) exhorte toutes les provinces à appuyer l'Ontario et faire pression pour que le fédéral porte la décision de l'OMC en appel.

En outre, le SCFP est extrêmement préoccupé par les négociations commerciales en cours entre le gouvernement du Canada et l'Union européenne. Pour mémoire, le SCFP est d'avis que le fédéral devrait divulguer publiquement le texte de négociation et les offres canadiennes (fédérales, provinciales et territoriales) avant de signer l'AÉCG.

L'approvisionnement local est un levier économique qui favorise la création d'emploi et la protection de l'environnement. Les gouvernements locaux devraient pouvoir légiférer dans ces domaines sans s'inquiéter de possibles restrictions ou pénalités commerciales.

Les membres du SCFP fournissent des services publics à la population canadienne, dans divers secteurs économiques, d'un océan à l'autre. Du coup, le SCFP s'intéresse depuis longtemps à la protection des services publics au pays. Et nous nous inquiétons de la menace que l'AÉCG et les autres accords commerciaux semblables font peser sur l'intégrité de nos services publics qui ne seraient plus à l'abri des prétentions des sociétés européennes.

Près d'une cinquantaine de villes canadiennes ont adopté des résolutions réclamant leur exclusion de l'AÉCG. Le SCFP souhaite aussi que le gouvernement fédéral négocie l'ajout d'une exclusion claire et largement définie des services publics, en y incluant des clauses protégeant le droit d'étendre les services publics et de ramener des secteurs privatisés dans le giron public sans crainte de comparaître devant un tribunal non élu et qui n'a de comptes à rendre à personne. Ces tribunaux sont une des raisons pour lesquelles nous nous opposons aussi à l'inclusion à l'AÉCG de dispositions sur les différends investisseur-État.

De plus, les membres du SCFP, comme tous les Canadiens, craignent énormément l'effet qu'aura l'AÉCG sur nos soins de santé publics. Nous savons que le prolongement de la durée des brevets que demande l'UE réduira l'accès aux médicaments génériques et fera grimper le coût des médicaments. Il faut donc ajouter à l'AÉCG une exemption globale pour les soins de santé; celle-ci doit inclure une protection explicite de notre droit de légiférer en matière de durée des brevets, afin de mieux gérer les coûts de l'assurance-médicaments.

L'AÉCG n'est pas le dernier accord commercial que négociera ce gouvernement fédéral. Les positions qu'adopteront les provinces dans le dossier de l'AÉCG établiront le cadre des accords présentement à l'étude et de ceux qui suivront.

D'un côté, l'AÉCG interdit radicalement toute mesure susceptible d'être interprétée comme imposant des restrictions au commerce ou nuisant à celui-ci; de l'autre, il prévoit un mécanisme de résolution des différends qui accorde explicitement aux entreprises et aux investisseurs le droit de poursuivre les gouvernements pour obtenir un dédommagement. Tout cela nuira gravement à la capacité des provinces à légiférer dans l'intérêt de leur population.

L'ALÉNA nous a appris qu'il est possible pour un gouvernement provincial qui réglemente le comportement des compagnies de perdre sa cause devant un tribunal commercial. Nous devrions nous inquiéter sérieusement, en plus de toutes les contestations auxquelles le Canada a fait face en vertu des dispositions sur les différends investisseur-État (chapitre 11) de l'ALÉNA dans le dossier terre-neuvien, de la récente contestation du moratoire imposé par le gouvernement du Québec sur la fracturation hydraulique utilisée pour l'extraction du gaz de schiste. Dans cette poursuite, le plaignant, Lone Pine, prétend que la décision du Québec, qui souhaite réexaminer les effets de la fracturation hydraulique sur l'eau potable, lui fait perdre des bénéfices futurs. Cette poursuite en vertu des dispositions de l'ALÉNA sur les différends investisseur-État risque de miner les réglementations environnementales au Canada. De plus, elle révèle les dangers associés à l'inclusion de telles dispositions dans les accords commerciaux. Dans l'état actuel des choses, les provinces ne sont pas responsables des « pertes » ainsi évaluées. Or, si de telles dispositions figurent dans l'AÉCG, elles pourraient devoir assumer les coûts futurs des décisions qui seront éventuellement rendues en faveur d'une société européenne. Est-ce que les provinces seront tenues responsables pour les ententes de règlement du type de celle conclue par le gouvernement Harper avec Abitibi-Bowater? Tous les gouvernements provinciaux devraient se soucier de telles conséquences.

Dans le cas du dossier Lone Pine, les provinces devraient toutes appuyer le Québec. L'opposition à la fracturation hydraulique est en croissance à travers le pays, particulièrement au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan, en Alberta et chez les Premières Nations. On se questionne sur l'énorme quantité d'eau utilisée dans ce procédé, la contamination de l'eau par le déversement imprévisible de gaz naturel et d'autres contaminants de fracturation dans l'eau et les petits séismes pouvant résulter de la fracturation et entraîner d'autres problèmes de contamination de la nappe phréatique.

Nous courons le danger bien réel de céder nos précieux services publics et nos ressources naturelles, sans avoir la garantie de pouvoir concurrencer les sociétés européennes sur le marché européen de l'approvisionnement. Notre balance commerciale avec l'UE a toujours été négative et, avec l'AÉCG, elle sera encore pire, puisque nous exporterons plus de ressources naturelles vers l'UE, tandis qu'elle élargira la palette de produits à valeur élevée qu'elle nous enverra.

Le SCFP est également fort préoccupé par la Loi sur Investissement Canada et les règles encadrant la prise de contrôle d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers. Il est très important pour tous les membres du SCFP, comme ce devrait l'être pour toute la population, y compris nos provinces, que le Canada encadre efficacement l'investissement étranger.

La mesure de l'avantage net a permis de refuser une seule prise de contrôle, même si de nombreuses autres prises de contrôle se sont soldées par de sévères mises à pied, des réductions des salaires et des avantages sociaux, de dures grèves, voire la fermeture d'exploitations et le démantèlement d'équipements. Il est évident que cette loi connaît de nombreuses ratées.

Plusieurs voix réclament une révision de la mesure de l'avantage net prévue dans la Loi sur Investissement Canada. Une telle révision a bien été amorcée en 2010, mais elle a été suspendue après l'élection de 2011.

Le SCFP exhorte les premiers ministres du Canada à appuyer la tenue d'une révision publique et ouverte de la Loi sur Investissement Canada, au lieu d'une révision fédérale à huis clos. Pour un enjeu aussi important que l'investissement étranger, un débat national et transparent est nécessaire.

Le Canada est une nation commerçante, soit, mais nous ne pouvons pas continuer ainsi à brader nos ressources naturelles et à accorder aux multinationales et aux gouvernements étrangers le droit de poursuivre nos gouvernements ou de restreindre la capacité de ces derniers à gouverner dans l'intérêt de la population canadienne.

Au lieu d'accords qui sacrifient les droits des Canadiens au bénéfice des investisseurs étrangers, nous avons besoin d'accords commerciaux équitables qui soutiennent les industries stratégiques à valeur ajoutée, la création d'emplois bien rémunérés ainsi que l'amélioration des conditions de travail et des conditions sociales au Canada et ailleurs dans le monde.

Notre pays possède un potentiel et une richesse immenses qui résident dans ses terres, ses collectivités et sa population. Rien n'empêche que nous puissions tous profiter de cette prospérité croissante. Ces mesures permettraient de renforcer la reprise économique à court terme et d'améliorer la croissance économique à long terme, pour que tous puissent en profiter.

Au nom des 620 000 membres du SCFP qui travaillent fort pour dispenser des services publics de qualité aux Canadiens d'un océan à l'autre, je vous souhaite une réunion productive du Conseil de la fédération à Halifax.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading "Paul Moist". The signature is written in a cursive style with a prominent initial "P" and a stylized "M".

PAUL MOIST
Président national
Syndicat canadien de la fonction publique